

La qualité des services publics locaux jugée en dégradation

● Selon un sondage Ipsos pour l'Association des hauts fonctionnaires territoriaux, les Français et les agents s'inquiètent d'une baisse de qualité des prestations des collectivités locales.

● Ils réclament plus de dépenses tout en refusant des hausses d'impôt.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Matthieu Quiret
@MQuiret

La réputation des services publics locaux est en train de se ternir. Le second baromètre de l'Institut Ipsos pour l'association des administrateurs territoriaux de France (AATF) montre que les Français et les fonctionnaires conservent une assez haute idée de la qualité des prestations des collectivités locales mais que celle-ci est clairement orientée à la baisse. Le grand public leur fait encore confiance à 80 %, mais les agents territoriaux ne sont plus que 86 % à le penser, contre 93 % il y a un an.

Plus de pompiers

Pour Brice Teinturier, le directeur général délégué d'Ipsos, « ce sont des scores faibles par rapport à la norme recherchée par les services publics ou privés. D'autant que 41 % des Français constatent une détérioration contre 22 % qui jugent que la qualité s'améliore ». Le constat est encore plus inquiétant chez les agents chargés de ces services. « Lapart des fonctionnaires qui estiment que la

qualité se détériore ces dernières années est désormais majoritaire à 55 %, 10 points de plus en un an », pointe le sondeur. Interrogés sur les raisons qui expliquent cette dégradation, de plus en plus de Français (53 %) pensent que les collectivités ne pourront pas assurer les nouvelles missions transférées par l'Etat et maintenir les services actuels, sauf à augmenter les impôts et les tarifs. Comme 72 % des agents territoriaux. Mais 47 % des Français jugent qu'elles peuvent

« Toutes les études montrent que les Français ne veulent plus de hausse de la fiscalité, il y a donc une tension qui se durcit entre Français. »

BRICE TEINTURIER
Directeur général délégué d'Ipsos

faire des économies de fonctionnement pour y parvenir. « Toutes les études montrent que les Français ne veulent plus de hausse de la fiscalité, il y a donc une tension qui se durcit entre Français », insiste Brice Teinturier.

« Pas de rejet de la gestion locale »

« Ce n'est pas un rejet de la gestion locale pour autant, nos études montrent que les Français jugent les impôts locaux bien utilisés et n'expriment pas le sentiment d'une gêne. » Un sondage de l'Iop l'an dernier montrait néanmoins qu'une courte majorité de 51 % jugeait que ces services sont bien gérés.

Les Français ne sont pas à une contradiction près puisque l'étude d'Ipsos rappelle que les Français n'acceptent pas pour autant un recul des services publics locaux. Une faible proportion réclame une baisse des dépenses des collectivités dans les grands domaines d'intervention : 7 % sur les pompiers, 11 % sur la petite enfance ou 19 % sur l'aide sociale par exemple. Seuls des sacrifices dans quelques domaines éloignés des habitants comme le développement économique ou les offices du tourisme recueillent un soutien plus franc. ■

Les collectivités locales peinent à endiguer leurs dépenses de personnel

Le baromètre annuel des associations d'élus locaux montre que davantage de collectivités augmentent leurs dépenses de personnel et affirment être contraintes de recruter.

Les collectivités locales peinent à contenir leurs dépenses de personnel. Le baromètre annuel HoRHizons 2018 de l'emploi territorial, publié mardi par les grandses associations d'élus locaux, montre, certes, que 50 % des collectivités ont maintenu une stabilité de leurs frais de personnel. Mais cette proportion est en très faible diminution par rapport à 2017. Et la part de celles augmentant leurs dépenses est passée en un an de 37 % à 40 %. Quant aux baisses, elles n'ont pu avoir lieu que pour 9 % des répondants, contre 12 % l'an dernier, selon cette enquête réalisée auprès de 806 collectivités. Les élus locaux expliquent ce relâchement par le renchérissement des mesures statutaires, la mise en œuvre de la réforme territoriale et les nouveaux transferts de compétences. D'ailleurs, ils sont désormais 36 % à prévoir de recruter prochainement, soit 10 points de plus que l'an dernier. Et la moitié envisage de remplacer les départs poste par poste, contre 40 % il y a un an.

Ce qui pourrait contrarier les objectifs du gouvernement d'une baisse de 70 000 du nombre d'agents territoriaux sur le quinquennat.

Optimisation du temps de travail

Et pourtant, les élus revendiquent d'actionner de nombreux leviers pour contenir les dépenses. Le premier d'entre eux est l'optimisation du temps de travail, 59 % des collectivités y recourent. François Deluga, le président du Centre national de la fonction publique territoriale, rappelle que depuis deux ans, les dépenses augmentent alors même que les effectifs des agents territoriaux baissent, la faute à la mise en place du nouveau régime indemnitaire, du vieillissement des fonctionnaires, etc. Six collectivités sur dix ont déjà mis en place le nouveau régime, selon le baromètre, et dans 35 % des cas, cela se traduit par une hausse du montant touché par les agents. Parmi les politiques RH qui se développent figurent, par ailleurs, l'octroi de mutuelles santé et des actions favorisant l'égalité femmes-hommes. « Les collectivités locales demeurent assez exemplaires en matière de gestion des ressources humaines », assure François Deluga. — M.Q.

INTERVIEW // FABIEN TASTET

Président de l'Association des administrateurs territoriaux de France

« Une bonne réforme de la fonction publique est possible »



« L'enquête montre d'un côté que les Français sont moins hostiles qu'on peut le croire aux fonctionnaires [...]. Et de l'autre, les agents se montrent moins conservateurs qu'on l'imagine », estime Fabien Tastet. Photo C. Benoit/Reborn Design

des collectivités aux salariés du privé...

Nous nous sommes mobilisés en effet et c'est contre le « cavalier » que le gouvernement a tenté d'insérer dans la loi « avenir professionnel » et que le Conseil constitutionnel a censuré. Il est déjà possible pour les collectivités de plus de 80 000 habitants d'embaucher un cadre du privé comme membre de l'équipe de direction. C'est trop peu utilisé alors que, par exemple, tous les départements pourraient le faire.

Nous sommes en effet favorables à l'ouverture vers des profils plus variés issus du privé mais avec des garde-fous : 25 % de l'administration maximum et la fixation de règles déontologiques pour éviter les conflits d'intérêts avec les entreprises employeuses.

Un conflit vous oppose pourtant déjà sur son projet d'ouvrir les postes de direction

Le gouvernement maintient pourtant son objectif... Le sondage montre bien la progression du pessimisme des fonction-

naires sur un an, le gouvernement a visiblement manqué son rendez-vous avec les agents.

Quelles évolutions êtes-vous prêts à soutenir ?

Nous tenons à garder la spécificité du statut qui est l'accès par le concours et la possibilité de faire carrière à vie. Mais il n'y a pas de raison que les droits sociaux ne soient pas les mêmes dans le public et dans le privé, avec un régime unique de retraite par exemple. Les Français et les agents sont d'accord sur ce point.

75 % des fonctionnaires et 79 % des Français réclament une simplification des licenciements pour insuffisance professionnelle...

Il fait actuellement plusieurs années de procédures pour se séparer de quelqu'un qui, malheureusement, n'a plus la capacité de servir. Résultat, c'est très rarement utilisé.

Or on a parfois jusqu'à 10 % d'insuffisance professionnelle et d'inaptitude dans nos effectifs. Il peut, dans certains cas, être justifié de confier quelqu'un à la solidarité nationale. Globalement, les collectivités doivent pouvoir être de vrais employeurs.

Êtes-vous ouvert à plus de rémunération au mérite ? Au sein des collectivités représentées dans notre association, nous voyons que l'idée de moduler les rémunérations en fonction d'objectifs individuels ou collectifs n'est pas systématiquement rejetée.

« Il n'y a pas de raison que les droits sociaux ne soient pas les mêmes dans le public et dans le privé, avec un régime unique de retraite par exemple. »

Vous n'avez pas contesté le rétablissement d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie...

Il n'est pas illégitime de partager le risque de court terme entre l'agent et l'employeur, mais nous pensons que ce dernier doit assumer les aléas de long terme, d'autant plus dans un contexte d'allongement des carrières. C'est pourquoi nous plaidons en contrepartie de l'assouplissement du statut pour l'octroi de nouveaux droits comme l'obligation pour les collectivités de fournir une mutuelle à leurs agents. Ou encore le droit à une seconde partie de carrière avec le droit à un bilan de compétence, par exemple.

Propos recueillis par M.Q.

Les Echos SOLUTIONS

Besoin de recruter vos futurs franchisés ?

A tout de suite sur solutions.lesechos.fr/franchiseur